



LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Pour les comprendre et bien les rédiger



Cette fiche s'adresse à vous si :

- vous jouez un rôle dans le choix des processus d'approvisionnement pour un organisme municipal;
- vous souhaitez bonifier le nombre d'entreprises qui peuvent accéder aux contrats municipaux.

Que sont les spécifications techniques?

Les spécifications techniques décrivent les caractéristiques, propriétés et qualités physiques ou professionnelles que doivent respecter des biens, services ou travaux pour combler un besoin.

Elles décrivent une fonction ou une performance

Les spécifications techniques doivent décrire une exigence fonctionnelle à remplir ou une performance à atteindre. Elles ne peuvent pas imposer une solution précise.

Voici des exemples pour l'achat d'une porte :

- Exigence fonctionnelle : porte coupe-feu, porte coulissante
- Performance : ouverture en 2 secondes maximum, niveau d'isolation thermique minimal

Si vous ne pouvez pas décrire un besoin en termes de performance ou de fonction, vous pouvez utiliser des caractéristiques descriptives comme des dimensions, des matériaux ou des modèles. Dans ce cas, vous devez accepter les équivalences, et le mentionner dans vos spécifications techniques.



Comment bien rédiger vos spécifications techniques pour améliorer vos appels d'offres

Encourager l'innovation et la concurrence

Rédiger des spécifications en termes de performance et de fonctionnalités permet à plus d'entreprises de soumissionner. Les entreprises peuvent proposer leurs propres produits et services, parfois plus innovants ou mieux adaptés à vos besoins.

Soutenir l'achat local sans discriminer

Vous pouvez stimuler la participation des entreprises locales en prévoyant que les biens, services, assureurs, fournisseurs ou entrepreneurs qui font l'objet de l'appel d'offres ou qui peuvent y répondre doivent être préalablement certifiés, qualifiés ou enregistrés par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes. Utiliser une norme ou une certification aide les entreprises d'ici à participer aux appels d'offres, car elles sont adaptées à leur réalité :

- Elles sont en français;
- Elles tiennent compte de nos lois et règlements;
- Elles sont accessibles, notamment grâce à des bureaux locaux offrant du soutien et des renseignements.

Améliorer la performance environnementale

Intégrer des spécifications techniques environnementales à vos appels d'offres peut contribuer à l'atteinte de vos objectifs de développement durable ou d'acquisition responsable. Ces spécifications peuvent viser chaque étape du cycle de fourniture du bien ou du service.

Les spécifications doivent être neutres, mesurables et objectives. Par exemple, vous pouvez exiger l'utilisation de produits écologiques ou une émission limitée de gaz à effet de serre (GES) durant le contrat.



Les limites que vous devez considérer

Ne pas limiter la concurrence

Vous devez éviter les spécifications trop précises ou limitées pour encourager un maximum de soumissionnaires. Une rédaction restrictive peut réduire inutilement le nombre de fournisseurs en mesure de répondre à vos besoins.

Par exemple, vous ne pouvez pas exiger une marque, un modèle, un brevet ou un fournisseur particulier. Si vous en mentionnez ou si vous utilisez des caractéristiques descriptives, vous devez accepter les équivalents pour ne pas exclure d'autres options valables.

Ne pas discriminer selon la provenance

Les spécifications techniques ne doivent pas avantager ou défavoriser les entreprises selon leur localisation ou l'origine des biens ou des services.

Cela s'applique aussi aux spécifications environnementales. Par exemple, exiger de très faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) pour livrer un produit avantagerait les entreprises locales, car seules celles situées à proximité répondraient aux critères. Une cible plus réaliste permettrait à d'autres entreprises de participer et stimulerait la concurrence.

Votre marche à suivre pour rédiger des spécifications techniques

Explorez les fournisseurs et les options disponibles

Effectuez des recherches pour identifier des fournisseurs capables de répondre à vos besoins, par exemple en réalisant une analyse de marché ou un avis d'appel d'intérêt dans le SEA0.

Ces démarches vous aideront à bonifier vos spécifications techniques et à les rendre plus proches des capacités réelles du marché.

Rédigez des spécifications claires, objectives et mesurables

Déterminez si vos critères doivent viser des performances à atteindre, des fonctions à remplir ou des caractéristiques descriptives, en dernier recours. Assurez-vous que vos attentes sont réalistes et que les fournisseurs disponibles peuvent y répondre.

Vous devriez respecter certaines bonnes pratiques pour formuler vos spécifications :

- Utiliser un langage clair et précis pour que tous les fournisseurs comprennent les besoins;
- Choisir des critères mesurables et vérifiables pour évaluer les propositions équitablement.

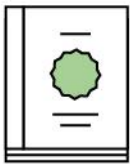
Choisissez des normes de référence appropriées

Identifiez des normes et certifications pertinentes à votre besoin. Celles-ci garantissent qu'un produit ou service respecte des règles établies en matière de qualité, de sécurité ou de durabilité.

Vous pouvez faire référence à des normes fixées par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ou par l'Association canadienne de normalisation (CSA), par exemple. Vous devez toutefois accepter les normes internationales équivalentes pour ne pas limiter la concurrence.

Évitez de préciser ou d'exiger un label, puisque ceux-ci sont moins encadrés. Vous pouvez cependant vous en inspirer pour rédiger vos spécifications techniques.

Quelle est la différence entre une norme, une certification et un label?



Une norme est un référentiel qui définit des pratiques, des caractéristiques ou des procédés à suivre pour fabriquer un bien, fournir un service ou réaliser des travaux. Une norme garantit la qualité et la sécurité, et peut inclure des considérations environnementales. Elle est établie par un organisme reconnu, comme l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

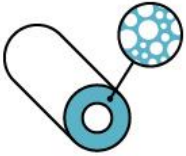
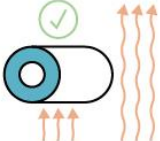


Une certification est une validation délivrée par un organisme accrédité qui garantit qu'un produit ou un service respecte une ou plusieurs normes. Une entreprise peut demander une certification sur une base volontaire, comme les marques de certification « Aliments du Québec » ou « Produits du Québec ».



Un label est une étiquette ou un signe distinctif attribué par un organisme qui certifie qu'un produit ou un service respecte certains critères. On parle par exemple d'étiquette écologique (écolabel). L'attribution d'un label est moins encadrée que celle d'une certification et peut être moins fiable.

Exemples de spécifications techniques

Spécifications techniques de base pour un matériau dans le cadre de travaux d'étanchéité de conduites d'eau	
Exemple de produit 	Produit argileux expansif et isolant sous forme de pastilles cylindriques composées de matières premières activées argileuses et minéralisées
Exigence fonctionnelle 	Matériaux isolants : isolant acoustique, isolant thermique
Performance 	Légèreté visée : faible densité, en kilogrammes par mètre cube (kg/m ³) Isolation thermique visée : faible conductibilité thermique, en watts par mètre Kelvin (W/mK) Isolation acoustique visée : haute insonorisation souhaitée, indice d'affaiblissement acoustique Rw en décibels (dB) Résistance mécanique visée : résistance à la compression selon des normes techniques reconnues

Spécifications techniques environnementales	
Extraction 	Origine des matériaux : matériaux minéraux issus de matières premières renouvelables, matériaux issus d'un site géré durablement, matériaux biosourcés (par exemple, matériaux minéraux comme l'argile).
Production 	Méthode de production : énergie renouvelable utilisée dans le processus de production.
Distribution 	Véhicules à faible taux d'émission pour la livraison des matériaux : consommation de carburant en litres par 100 kilomètres (L/100 km) ou taux d'émission de CO ₂ en grammes par kilomètre parcouru (g/km).
Élimination 	Matériaux biodégradables : taux de biodégradabilité.
Valorisation 	Matières recyclables : pourcentage minimal.

Cette fiche a été réalisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la Stratégie gouvernementale des marchés publics, en collaboration avec l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec.